SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 29
représentés : 6
votants : 35

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 6 juillet 2026
DELIBERATION N°2026-47

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 22 juin 2026

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. VEYRIRAS Stéphane	P	*M. DESTRUHAUT Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	P	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. ALLARD Pierre	A	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	P	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	P	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	P	*M. BOST Jean-Marie*		Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	
M. BUSSIERE Pascal	P	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. FORESTIER Joël	P	*Mme QUICHAUD Laurence*		Mme ROUCHUT Josiane	P	*Mme VERGNE Eliane*	
M. TURLAN Thierry	P	*Mme BURIN Christine*		M. GRENAILLE Romain Bérenger	P	*M. LEMASSON Lionel*	
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. SEMAVOINE Fabien	P	*M. RIFFAUD Gérard*		M. LACROIX Jacques	P	*M. DARFEUILLES Charles-Antoine*	
M. PELLEGRINI Bruno	A	*M. BODAK Cédric*		Mme DE MONTCALM Anne-Marie	P	*M. LATHIERE Jean-Claude*	
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. ECHASSERIEAU Vincent	A	*M. LEBLANC Christian*		M. CARPE Jean-Christophe	A	*M. TESSIER Anthony*	
Mme GORGE Christine	P	*M. DELEFOSSE Laurent*		M. GATARD Ludovic	A	*Mme MASSY Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
M. BARRY Philippe	P	*M. BARRIERE Rémy*		M. AUZEMERY Alain	P	*M. BIERI Alain*	
M. DELOMENIE Sébastien	P	*Mme CORGNE Elodie*		Mme BRUNET CARPE Chloé	P	*Mme NARDOUT Lise*	
M. FAUCHER Thierry	P	*M. PETILLON Pierre*		M. POULET Jean-Paul	P	*M. MAITRE Franck*	
CC Haut Limousin en Marche				Mme PERIGNON Valérie	A	*M. CHAPOULIE Jacques*	
M. OVAN Nicolas	P	*Mme FOURRIER Laurianne*		**CC Porte Océane du Limousin**			
Mme PAILLER Delphine	A	*M. DUBAUD Jean-François*		M. BEAUDET Hervé	A	*M. FAVRAUD Alain*	
M. BONNEFOUS Jean-Paul	A	*M. REBEYRAT Frédéric*		M. VARACHAUD Pierre	A	*Mme NOEL-PARPEIX Valérie*	
Mme KASIKCI Yveline	A	*M. HURBE Frédéric*	P	M. HABRIAS Fabien	A	*Mme CALENDREAU Laëtitia*	P
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*M. SARRE Guillaume*	
M. LAGORCE Edmond	P	*M. SAUTOUR Alain*	P				
M. JOUANNETAUD Patrick	P	*M. DEMARS Denis*	P				
M. LAVOREL Eric	P	*Mme ROUGERIE Isabelle*					
Mme BONNETAUD Angélique	P	*Mme TERREFOND Agnès*					
	P	Délégué présent	A	Délégué absent	P	Délégué suppléant présent sans droit de vote	

Procurations : Mme PERIGNON à M. AUZEMERY, M. ECHASSERIEAU à Mme GORGE, M. BEAUDET à M. GRANET et M. VARACHAUD à Mme ROUCHUT au titre du collège des groupements de communes.
Mme GENTIL à M. BUSSIERE et Mme LARDY à Mme TROUBAT au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël FORESTIER

Objet : Révision des statuts

Vu le CGCT ;

Vu les statuts actuels du SYDED ;

Considérant les difficultés potentielles à disposer du quorum en Comité syndical, en particulier en fin de mandat, mais également de la possibilité pour un syndicat mixte ouvert comme le SYDED, de comptabiliser, à titre dérogatoire du CGCT, les pouvoirs donnés par les délégués absents à d'autres délégués relevant du même collège d'appartenance, dans la limite d'un pouvoir par délégué ;

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260706-2026_47-DE

Considérant la proposition du Président du SYDED et son rapport de présentation ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **décide :**

- **d'approuver la révision des statuts proposée, modifiant l'article 9 « Fonctionnement du Comité syndical », comme suit :**
 (…)
 A titre dérogatoire du CGCT, les pouvoirs donnés par les délégués absents à d'autres délégués relevant du même collège d'appartenance sont pris en compte dans le calcul du quorum (cf. article 9 du règlement intérieur en vigueur).
 (…)

- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour leur entrée en vigueur.**

VOTE :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets - SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.07.07 14:19:39 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260706-2026_47-DE